



Paris, le 12 février 2013

CEREMA : comité de suivi du 11 février 2013

La quatrième réunion du comité de suivi consécutif au nouveau protocole du futur établissement public était convoquée hier, 11 février

Alors que le cabinet de Cécile Duflot avait brillé par son absence jusqu'à la réunion du 16 janvier, c'est le cabinet de Delphine Batho qui a disparu, depuis que l'expert du Conseil d'État ait constaté, lors de la réunion du 28 janvier dernier, que seul le statut de SCN préserverait à coup sûr le CEREMA du principe d'intervention « in house » pour l'État...

Suite à la seconde réunion, du 16 janvier, le cabinet nous avait adressé :

- *un **relevé de décisions**, précis et exhaustif ... mais contredit par des arbitrages survenus depuis le 28 janvier !!!*
- *le **projet de loi amendé** de ces arbitrages,*
- *une version partiellement modifiée du projet de décret d'application,*
- *l'étude d'impact (quasiment inchangée depuis la réunion précédente),*

tous documents envoyés dans les minutes ouvrables précédent la réunion...

Le projet de loi ne s'insérera pas dans le timing prévu :

La ministre de la Fonction publique a annoncé que le projet de loi de décentralisation ne devrait pas pouvoir être présenté dans les délais prévus (et même vraisemblablement pas avant le mois de juillet !).

Ce timing n'est donc déjà plus compatible avec une mise en place du CEREMA au 1^{er} janvier 2014 ... ce qui confirme les doutes que FO émet depuis la présentation du nouveau projet et avait motivé notre détermination à inscrire le calendrier dans le protocole !

Il en résulte que l'administration a préparé un « Plan B » qui conduirait à dissocier le projet de CEREMA du projet de loi de décentralisation et

à élaborer un projet de loi spécifique.

C'est donc dans la précipitation que ce projet -toujours inabouti au sortir de la réunion d'hier- devrait pour autant être soumis au Comité technique ministériel prévu le 27 février prochain...

Pire ! compte-tenu des délais d'envoi des documents -en même temps que les convocations-, il devrait nous être adressé sous ... 48 heures !

C'est-à-dire que ce projet dont nous découvririons en séance qu'il avait fait l'objet d'arbitrages d'on ne sait trop qui (le préfigurateur ? le cercle fermé d'un comité parallèle ?) devrait nous révéler, d'ici à quelques heures, de nouvelles surprises !!!

Les amendements apportés lors de la précédente réunion :

L'exposé sommaire de la dernière version du projet vise bien le protocole du 12 décembre 2012, pointant l'unanimité des signatures pour peser sur le parlement.

FO n'a pas manqué de s'en féliciter tout en précisant à l'administration qu'elle devrait modifier cette présentation si l'évolution du projet d'ici à son dépôt à l'Assemblée nationale devait l'amener à retirer sa signature d'un protocole s'il se trouvait trahi...

Amendements retenus lors de la réunion précédente :



- le nom CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a bien été retenu,
- l'assistance dans la gestion du patrimoine immobilier des acteurs publics a bien été ajoutée à la gestion de leur patrimoine d'infrastructures,
- la position statutaire des personnels (PNT et OPA affectés et CDD recrutés pour la durée restant à courir par des contrats de droit public reprenant les stipulations de leur contrat) fait l'objet d'un article spécifique.

Des modifications apportées depuis la précédente réunion :

Alors que nous avons obtenu dès l'origine que l'existence du siège, de ses directions techniques et de ses implantations territoriales serait gravée dans le marbre de la loi (la territorialité était d'ailleurs l'un des principes qui avaient conduit FO à signer le protocole du 12 décembre 2012), cette précision en a été retirée ... pour être inscrite dans l'argile du projet de décret !

Et c'est au moment où les personnels de nombreux sites sont en lutte pour les préserver de menaces de fermetures, nous avons demandé

à l'administration d'où sortait cet amendement ni soulevé en séance par le cabinet ni, donc, remis en cause par le Comité de suivi.

L'administration nous avouera alors qu'un Comité de pilotage "techno" (constitué exclusivement de représentants de directions de centrale et de services) travaillait parallèlement -et donc en catimini- au Comité de suivi.

Et que c'est sur proposition de la Direction des affaires juridiques que ce point a été escamoté du projet...

Des arbitrages d'origine incertaine :

Alors que, par ailleurs, la question de la direction de l'établissement était restée en suspens -une majorité des organisations syndicales s'étant plutôt prononcées en faveur d'un partage entre un Président (élu) et un Directeur général (fonctionnaire)-, il est apparu que le projet tranchait : ce serait un établissement dont tous les pouvoirs seraient aux mains d'un Président directeur général !

A la surprise générale puisque la seule organisation qui s'était montrée indécise sur cette question lors de la précédente réunion avait, depuis, rejoint la position des autres...

Arbitrage d'autant plus incongru que l'ouverture de la gouvernance était le point essentiel

du nouveau projet...

Seule réponse de l'administration (qui met la charrue avant les bœufs) : comme on a prévu de confier la présidence du conseil stratégique à un élu, le partage est équilibré !

Bilan, on construit ainsi un établissement qui ressemble à un service, avec une direction assurée par un fonctionnaire.

Or pourquoi dans ces conditions ne pas avoir créé un Service à compétence nationale (qui permettait, à l'instar du Comité d'orientation (CODOR) du CERTU, d'ouvrir pareillement la gouvernance ... tout en mettant le nouvel organisme à l'abri de la problématique du « in house », au contraire de l'EPA) ?

Des modifications toujours en suspens :

Un paragraphe est ajouté au deuxième article pour préciser le rôle « in house » du CEREMA pour le compte des services de l'État et au bénéfice des collectivités territoriales pour des raisons de solidarité.

L'administration n'étant cependant pas sûre de cette écriture -qui, de notre point de vue, va dans le bon sens-, elle a prévu de le soumettre à l'expert du Conseil d'État (et donc à re-modifier le projet dans les prochaines heures).

Et c'est donc ce projet re-modifié qui nous parviendrait en dernière minute pour être soumis

sans plus d'explications au prochain comité technique ministériel.

Enfin, pour ce qui concerne le Conseil d'administration, l'administration donne une réponse favorable à la demande de FO d'établir la parité entre représentants de l'État et élus des collectivités territoriales ...

... mais nous réserve également la surprise de modifier, selon un dosage encore inconnu, le nombre de personnes qualifiées extérieures et le nombre de représentants du personnel de l'établissement...

En guise de conclusion (provisoire) :

A procéder ainsi (documents envoyés quelques heures avant la réunion du comité de suivi, arbitrages arrêtés dans un comité de pilotage parallèle, accélération de la finalisation du projet de loi), nous sommes fondés à nous demander si l'administration ne cherche pas à court-circuiter le comité de suivi, voire les cabinets ministériels...

C'est pourquoi la FEETS-FO rappellera à tous les niveaux les engagements pris, leur nature, leurs raisons et leurs conséquences.

A suivre, donc.

Prochaine échéance : à fixer